



3 questions à Jean-Louis BATIOU

Maire de Saint-Florent-des-Bois

► élu référent du groupe SCoT du Pays Yon et Vie

Comment se déroule la révision en cours du SCoT ?

"Accompagné par l'AURAN, le groupe de travail SCoT (25 élus, conseillers de développement, techniciens des intercommunalités) s'est réuni à une quinzaine de reprises depuis 2012, en associant un ensemble de partenaires. Je salue la mobilisation des élus, qui se sont appropriés cette indispensable réflexion territoriale et en sont devenus prescripteurs dans leurs communes. La concertation la plus large préside, avec l'ensemble des acteurs du Pays : les agriculteurs (principaux utilisateurs de l'espace), très attentifs et validant notre prise en compte de leurs préoccupations, les acteurs économiques et touristiques que nous allons également solliciter, au regard des polarités commerciales ou encore du projet territorial de Pôle touristique... Bref, la mayonnaise prend bien !"

Quelles évolutions en attendre par rapport au SCoT actuel, toujours en vigueur ?

"Redisons que le SCoT approuvé en 2006, peu contraignant, aura permis aux élus d'enclencher une réflexion commune et d'appréhender ensemble des enjeux partagés à l'échelle du Pays. Avec cette révision, on relève très fortement le curseur en termes d'ambition, de cohérence, de construction d'une véritable plate-forme de développement durable du territoire. Il s'agit tout à la fois de nous montrer plus économes en ressources foncières, naturelles et énergétiques, de mieux articuler nos politiques publiques d'habitat, de développement économique et commercial ou encore de transports, le tout au profit de l'amélioration de la qualité de vie des habitants actuels et futurs."

Quels sont les principaux enseignements du diagnostic du territoire ?

"Il nous place face à une perspective d'accroissement démographique et de modification profonde des modes de vie et des attentes des habitants. S'il valide la dynamique économique et sociale du territoire, il nous confronte donc aussi à l'impératif de l'adapter à ces nouvelles réalités, de préserver notre cadre de vie, de rationaliser notre occupation de l'espace, d'y densifier l'urbanisation, d'y repenser la mobilité... Je suis optimiste, en constatant comment le Groupe SCoT a considéré ces enjeux, rendus incontournables par le Grenelle II moins en termes de contraintes que d'opportunités ! En effet, le Grenelle II renforce les objectifs des SCoT, et ce faisant des documents d'urbanisme des communes, programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains et schémas d'aménagement commercial auxquels il s'impose."

Le calendrier prévisionnel du SCoT

- FIN 2013 Elaboration d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- ÉTÉ 2014 Débat sur le PADD
- DÉBUT 2015 Arrêt du SCOT
- ÉTÉ 2015 Enquête publique
- FIN 2015 Approbation du SCOT